

BUREAU DIRECTEUR FÉDÉRAL

Vendredi 24 octobre 2014 – 09h30/15h30
Ibis Gentilly

Présents	Frank BIGNET, Jean Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Françoise HUOT JEANMAIRE, Michelle MONSERAT, Philippe LESCURE, Bernard SAINT JEAN, Dominique SAGARY, Patrick SOIN.
Absent excusé	

Le Président LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

1 Secrétariat Général / Administration Générale

1.1 Point licences

Au 21 octobre 2014, la F.F.TRI. compte 44846 licenciés et 758 clubs.

1.2 AG de ligues régionales – dates et représentation

50% des dates et lieux d'AG de ligues régionales sont connus à ce jour.

1.3 Organisation colloque DTN/CTL/Séminaire des Prés. Ligues

Les programmes sont validés et seront communiqués aux ligues régionales.

1.4 Fonctionnement Siège Fédéral

Des remédiations doivent être trouvées pour mieux assurer la continuité des services fédéraux durant les périodes d'organisations d'évènements fédéraux.

Un séminaire avec les salariés et les membres du Bureau Directeur sera organisé le 12 juin afin de mesurer le changement d'organisation du siège fédéral.

1.5 Point Triathlète Magazine

Courant janvier 2015, le Président rencontrera le directeur de Triathlète Magazine pour définir les demandes fédérales sur la nouvelle saison sportive.

1.6 Ordre du jour séminaire des Président(e)s de Ligues

L'ordre du jour est validé et sera communiqué aux présidents de ligues régionales dans les meilleurs délais.

1.7 Calendrier des réunions BDF/CDF 2015 semestre 1

16 janvier 2015 : BDF (9h30-18h30 / PARIS)

20 février 2015 : BDF (14h-19h / PARIS)

21 février 2015 : CDF ouvert aux Président(e)s de Ligues (PARIS)

14 mars 2015 : Assemblée Générale Fédérale (TALMONT SAINT-HILAIRE)

15 mars 2015 : CDF ouvert aux Président(e)s de Ligues (9h-12h / TALMONT SAINT-HILAIRE)

17 et 18 avril 2015 : séminaire du BDF (ARCACHON)

29 mai 2015 : BDF (9h-18h / PARIS)
12 juin 2015 : BDF (14h-19h / PARIS)
13 juin 2015 : CDF (PARIS)

2 Trésorerie Générale

2.1 Calendrier clôture exercice 2014

Le Trésorier précise le calendrier de clôture budgétaire.

2.2 Créances

Le Trésorier présente le tableau des créances et précise les engagements établis avec les différents organismes.

2.3 BP Prévisionnel 2014/2015

Le budget prévisionnel est en cours de finalisation suite à différentes réunions avec les services et les présidents de commissions nationales.

Il sera proposé au BDF du 12 décembre, puis au CDF de février 2015 avant d'être proposé pour adoption à l'Assemblée Générale Fédérale du 14 mars 2015.

2.4 Contrôle de Gestion CNF: situation au 31/08/2014

La Commission Nationale Financière a travaillé sur une analyse de gestion du budget fédéral.

2.5 Optimisation fiscale : rapport cabinet comptable

La société Accord Sport a été et est sollicitée pour proposer des pistes d'évolution.

2.6 Contrat de service F.F.TRI./TEVE

Des réunions de travail sont en cours afin de finaliser le contrat de service d'ici fin 2014.

3 Marketing / communication

3.1 Partenariat ISOSTAR 2015/2016

Le Bureau Directeur valide la reconduction du contrat pour les saisons 2015 et 2016.

4 Triathlon Evénements

4.1 Redevance mise à disposition logiciel inscriptions

Ce point est reporté au Bureau Directeur du 12 décembre 2014.

5 Vie Sportive

5.1 CR Sportif triathlon de Nice et Bike and Run Paris

Le vice-président en charge de la vie sportive présente un bilan de ces deux épreuves, qui se sont très bien déroulées.

5.2 Calendrier des Grandes Epreuves Fédérales

Le vice-président en charge de la vie sportive présente le calendrier prévisionnel des grandes épreuves fédérales. Ce dernier sera proposé pour validation lors du comité directeur du 25 octobre.

5.3 ISF VERSAILLES

L'UNSS doit préciser l'aide attendue par la F.F.TRI. par l'intermédiaire du vice-président en charge de la vie sportive

5.4 Proposition de mise en place d'une formation à l'attention des Présidents de club de D1 concernant les obligations sociales des clubs et le statut des sportifs

Une information aux clubs sera faite au moment de la réunion des clubs de D1 de triathlon.

5.5 Demande d'appel du club de Mulhouse (non respect du quota d'athlètes français sur l'étape d'Embrun)

Le club de Mulhouse a formulé une demande d'appel pour contester la décision de la Commission Nationale Sportive qui a confirmé la pénalité de 1000 € qui lui a été notifiée par la Commission Nationale des Grandes Epreuves pour non respect du quota d'athlètes de nationalité française sur l'étape d'Embrun.

La commission de conciliation du CNOSF ayant proposé au club de Mulhouse d'en rester à la décision fédérale suite à la contestation des pénalités de 1000 € infligées au club de Mulhouse pour non respect du quota d'athlètes de nationalité française sur les étapes de Dunkerque et de Valence, le BDF décide à l'unanimité de confirmer la décision de la Commission Nationale Sportive et de maintenir la pénalité de 1000 € pour non respect du quota d'athlètes de nationalité française sur l'étape d'Embrun.

6 Développement

Le vice-président fait un point d'étape sur le développement du projet Espace Tri 2.0.

Le comité d'évaluation de la labellisation des écoles de triathlon s'est réuni le 23 octobre. Quatre-vingt-dix (90) écoles de triathlon ont été labellisées deux étoiles.

7 Haut Niveau / International/ Médical

7.1 Club France 2015

Le vice-président en charge du haut niveau, de l'international et du médical présente un bilan du Club France 2014 et précise que cinq (5) épreuves I.T.U. sont programmées pour la saison sportive 2015. Il fait également part des perspectives afin de permettre à nos licenciés de partager un déplacement à l'étranger dans de bonnes conditions.

7.2 Convention F.F.TRI.- SHN

La convention est validée en prenant en compte les amendements proposés par les membres du Bureau Directeur.

8 Relation avec les Ligues Régionales / Discipline

8.1 Epreuves soumises à autorisation

Le Bureau Directeur souhaite porter une réflexion et faire preuve de pédagogie auprès des épreuves non agréées. Il est rappelé que les licenciés F.F.TRI. ne sont pas couverts par l'assurance fédérale sur ce type d'épreuves et qu'il est de la responsabilité de l'organisateur d'une épreuve non agréée par la F.F.TRI. de souscrire une assurance qui couvre sa responsabilité civile, celle des participants à la manifestation et de toute personne nommément désignée par l'organisateur qui prête son concours à l'organisation de celle-ci.

Conformément à l'article A331-24 du code du sport : « *Les conditions générales des polices d'assurances souscrites par les organisateurs d'épreuves ou compétitions sportives, en application des dispositions des articles R. 331-6 à R. 331-17-2, devront être conformes au modèle de l'annexe III-21-1 du présent code.* » (Annexe III-21-1 disponible en cliquant ou en recopiant le lien ci-après : <http://urlz.fr/QVh>).

En complément de la souscription d'une couverture Responsabilité Civile pour les participants (licenciés et non licenciés), les organisateurs d'une épreuve non agréée par la F.F.TRI. sont invités à informer les participants qu'il peut être de leur intérêt de souscrire, auprès de l'assureur de leur choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

9 Questions diverses

Le Président clôture la séance et remercie les membres du BDF pour leur participation.

Philippe LESCURE – Président

Patrick SOIN – Secrétaire Général